

# forum

## A bout portant



**Eric De Keuleneer**

Aministrateur délégué de la Fondation universitaire, professeur de finances à la Solvay Business School

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNIS

## « Electrabel n'a pas tenu ses promesses, la rente nucléaire doit revenir aux Belges »

Le gouvernement souhaite que les producteurs d'électricité, principalement Electrabel (qui représente 80 % du marché) et SPE, contribuent à l'équilibrage du budget de l'État, via une contribution de 250 millions d'euros. Est-il normal que l'État fasse ainsi payer des entreprises privées ?

Le prix de revient de l'électricité nucléaire reste très bas en Belgique, et les consommateurs n'en profitent toujours pas. Les producteurs d'électricité nucléaire bénéficient d'une rente de situation considérable grâce aux efforts fournis dans le passé par les consommateurs et par les pouvoirs publics. Les consommateurs, via des prix plus élevés de 15 à 30 % par rapport aux pays voisins, ont permis à Electrabel, dans le cadre d'un régime régulé, d'amortir ses centrales nucléaires en 20 ans, alors que dès le début, il avait été prévu de les faire fonctionner plus longtemps. Ce ne sont pas les actionnaires d'Electrabel qui ont supporté le coût de ces amortissements accélérés.

En contrepartie, l'entreprise s'était engagée à faire baisser ses prix durablement une fois que les centrales auraient été amorties. Mais elle n'a pas respecté ses promesses : les prix n'ont pas baissé autant qu'ils l'auraient dû, et depuis 2003, ils ont augmenté pour les particuliers et surtout pour les entreprises. Ajoutons encore que depuis 40 ans, les pouvoirs publics ont subi

dié divers coûts, entre autres la recherche en matière nucléaire, et qu'ils supportent une grande partie du risque civil (NDLR : en cas d'accident nucléaire), inassuré, parce que jugé « inassurable ».

Cette rente nucléaire a donc, pour l'essentiel, alimenté les profits de Suez, la maison mère française d'Electrabel ?

Oui. Depuis très longtemps, Electrabel est la principale (parfois la

seule) source de bénéfices de Suez. Il n'y a aucun mal à voir Suez faire des bénéfices, mais le problème, c'est qu'Electrabel n'a pas respecté ses engagements. Il me paraît donc normal qu'une partie de la rente nucléaire revienne aux consommateurs belges, soit sous la forme d'une électricité meilleur marché, soit sous la forme d'une taxe spécifique sur la rente nucléaire, soit sous la forme d'une combinaison des deux.

À votre avis, cette taxe devrait-elle être récurrente – donc être exigée chaque année ?

Bien sûr.

Et quel devrait, être à votre avis, son montant ? 250 millions d'euros comme annoncé ?

Cela serait de toute façon insuffisant pour compenser le non-respect des engagements. Une taxe de 15 euros par mégawatt/heure représenterait 900 millions d'euros par

ans et ne nuirait en rien à la compétitivité de la production nucléaire en Belgique, dont le prix de revient resterait très faible, beaucoup plus faible que les prix à la production pratiqués par Electrabel.

Vous parlez d'une taxe annuelle, alors qu'il n'est question encore que d'un montant unique. Par ailleurs, il se dit que libéraux et sociaux-chrétiens, du nord comme du sud, seraient d'avis de suivre l'exemple néerlandais : proposer un report de la fermeture des centrales – donc revoir la loi qui prévoit leur fermeture définitive entre 2015 et 2025 – en échange d'une contribution annuelle du secteur au budget de l'État. Qu'en pensez-vous ?

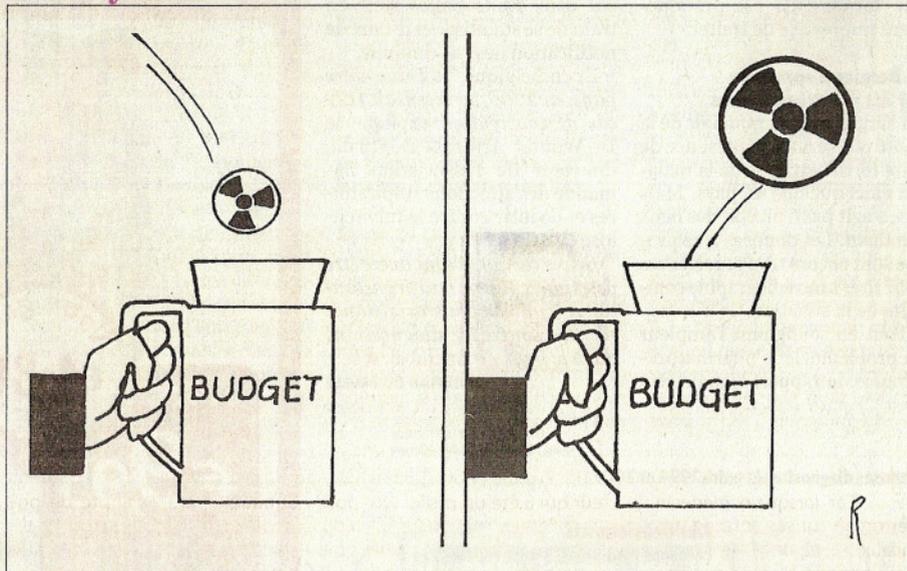
La vie comptable des centrales était de 20 ans. On sait qu'elles vivront au moins 40 ans, et l'absence de mesures de transition crée un vide quant à la gestion de cette prolongation-là. Réglons cette question avant d'envisager une nouvelle prolongation de la durée de vie des centrales. Ce sont deux choses séparées.

De plus en plus, on évoque une révision de la loi qui prévoyait la sortie du nucléaire. Est-ce inévitable que la durée de vie des centrales nucléaires soit à nouveau prolongée ?

C'est une question politique. Mais c'est aussi une responsabilité politi-

que de veiller à ce que la transition vers un marché libéralisé ne se fasse pas contre l'intérêt général, et ne provoque pas une socialisation des coûts et une privatisation des bénéfices de l'ancien régime régulé. Une éventuelle taxe annuelle sur la rente nucléaire ne devrait pas servir uniquement à boucher les trous du budget, mais devrait financer certaines charges du passé mises aujourd'hui à charge des consommateurs via les frais de transport de l'électricité (des charges de pensions, le financement des communes, le démantèlement des centrales de Mol et de Dessel...), une politique musclée d'économie d'énergie, et le développement des énergies alternatives, y compris le nucléaire du futur (la fusion) d'ailleurs. ■

### Le Royer



### ► P.4 NOS INFORMATIONS

### VOUS AVEZ UN AVIS ?

#### Exprimez-vous

Par courriel : forum@lesoir.be

Par la poste : Le Soir, service Forum Rue Royale, 100 1000 Bruxelles Par fax : 02-225.59.14

Ou réagissez sur nos forums en ligne <http://forums.lesoir.be>